

CORREZE

DÉPARTEMENT
TULLE
CANTON
TULLE
COMMUNE
Secrétariat Général SC/MR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° _____

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté portant approbation de la donation de trois plaques de verre stéréoscopiques représentant la Ville de Tulle par Monsieur Patrick POUJADE pour affectation au fonds des archives municipales de la Ville de Tulle

Le Maire-Adjoint délégué aux affaires Culturelles,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2020 donnant délégation au Maire et aux adjoints pour régler les affaires prévues aux articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales - Délibération abrogeant et remplaçant la délibération n° 2 du 28 mai 2020,
- Vu l'arrêté n°37 du 29 mai 2020 portant délégation de fonctions à Madame Christiane MAGRY-JOSPIN, Huitième Adjoint,
- Considérant que la donation de trois plaques de verre stéréoscopiques représentant la Ville de Tulle a été proposée par Monsieur Patrick POUJADE, demeurant 1, rue du Clocher à Pandrignes (19150),
- Considérant que cette donation vient compléter le fonds des archives municipales de la Ville de Tulle,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Approuve la donation par Monsieur Patrick POUJADE de trois plaques de verre stéréoscopiques représentant la Ville de Tulle :

- le gymnase Lovy
- l'intérieur d'une menuiserie Avenue Ventadour
- deux agriculteurs avec deux bœufs sur la promenade du Quai Baluze
- des gymnastes à la baignade de l'Auzelou

Cette donation, d'une valeur de 50 €, est vouée à intégrer le fonds des archives municipales de la Ville de Tulle.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze
- Monsieur le Trésorier Principal de TULLE
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de TULLE
- Monsieur Patrick POUJADE

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

TULLE, le 15 Septembre 2022

Le Maire-Adjoint,

Christiane

Christiane MAGRY-JOSPIN



Transmis au contrôle de Légalité le : 23 SEP. 2022
Date et Réf. de l'accusé de réception : 27 SEP. 2022
AD87-15092022